

BULLETIN D'ADHESION 2025-2026

M/Mme : Nom..... Prénom..... Date naissance.....

Adresse.....

Ville..... Code Postal.....

Courriel.....

N° Tel. portable ____ / ____ / ____ / ____ / ____

N° Tel. fixe ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Activités auxquelles vous souhaitez participer : plusieurs choix possibles.

BELOTE RAMI	JEUX DE SOCIETE	MARCHE PARC	RANDO PARISIENNE	PEINTURE	PEINTURE PORCELAINE	PYRAMIDE	RANDO NATURE JEUDI	RANDO NATURE LUNDI	SCRABBLE	SCRABBLE DUPLICATE	SPECTACLES	TAROT	TRICOT CROCHET

Randonnée : un certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique de la randonnée, datant de moins de six mois, est obligatoire pour toute première inscription et à chaque reprise après une interruption de deux saisons ou plus. Les années suivantes, vous devrez joindre à votre bulletin d'adhésion l'attestation sur l'honneur ci-jointe.

- **personne à prévenir en cas de problème** : Nom et N° tel / / / /

Peinture sur porcelaine : une participation sera demandée en plus de la cotisation (vacation de la professeure et fournitures). Le montant sera communiqué en septembre, en fonction du nombre d'inscrits.

Consignes de sécurité, sanitaires ou autres : (feux de forêt...) doivent impérativement être respectées.

Droit à l'image : merci de nous faire savoir si vous refusez que Mennecy Accueil utilise, pour sa communication (flyer, site Internet...), des photos prises lors d'activités où vous apparaissiez.

Adresse mail : toutes les informations adressées à nos adhérents seront envoyées UNIQUEMENT par ce moyen. Si besoin est vous pouvez nous joindre au 07.82.86.88.38 ou nous envoyer un message à mennecy.accueil@gmail.com

RGPD : Les données personnelles des adhérents, collectées par Mennecy Accueil, ne servent qu'au fonctionnement de l'association et ne seront pas diffusées.

Cotisation 2025-2026 : 28 € par personne

Nous vous rappelons que :

- les adhésions sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.
- à partir du 15 mai, tout adhérent nouvellement inscrit verra sa cotisation reconduite l'année suivante.
- toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué.

Ce bulletin que vous aurez pris soin de lire attentivement, dont vous aurez rempli toutes les rubriques en majuscule et que vous aurez daté, est à retourner, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de MENNECY ACCUEIL et, pour les randonneurs, du certificat médical ou l'attestation sur l'honneur (voir paragraphe « randonnée »)

- soit au responsable de votre activité,
- soit à l'adresse de l'association, 65 bd Charles de Gaulle 91540 MENNECY.

A , le



avec le soutien de